

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement à l'affectation et à la densité dans le but de permettre la réalisation d'un projet de développement résidentiel aux 9700, 9710 et 9720, boulevard Saint-Laurent, à l'angle nord-ouest du boulevard Saint-Laurent et de la rue de Port-Royal Ouest – Dossier 1130449006 (Dossier en référence 1130449005)

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, suite à l'adoption à sa séance ordinaire du 7 juillet 2014, d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 2 septembre 2014 à compter de 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4).

Résumé du projet de règlement

Que ce projet de règlement vise à remplacer une partie d'un secteur d'emplois par un secteur résidentiel pour le secteur situé le long du boulevard Saint-Laurent, entre les rues Sauvé Ouest et de Port-Royal Ouest et le long de la rue de Port-Royal Est, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Denis sur la carte intitulée « L'affectation du sol » du Plan d'urbanisme. Le projet vise également à retirer une partie d'un secteur d'emplois sur la carte intitulée « Schéma des secteurs d'emploi » et sur les illustrations intitulées « Les secteurs d'affaires et de commerce à densifier en relation avec la création de nouveaux corridors de transport collectif », « Les secteurs d'emplois à réaménager en relation avec des interventions structurantes sur le réseau routier », « Les grands sites industriels désaffectés à mettre en valeur à des fins d'emplois », « La synthèse des orientations pan-montréalaises » et « Le concept d'organisation spatiale » de ce Plan. De plus, le projet vise à remplacer une partie du secteur de densité 01-06 par un nouveau secteur 01-15 sur la carte intitulée « La densité de construction » afin d'autoriser un bâti de 3 à 8 étages avec un taux d'implantation moyen ou élevé le long du boulevard Saint-Laurent, entre les rues Sauvé Ouest et de Port-Royal Ouest.

Ces modifications ont pour but de permettre la réalisation d'un projet résidentiel avec commerces au rez-de-chaussée en bordure du boulevard Saint-Laurent, à l'angle nord-ouest de la rue de Port-Royal Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par lui) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement de même que son résumé peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce quatorzième jour d'août deux mille quatorze.

Me Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement substitut